

SAS GEG Source d'Energies au capital de 2 897 538 euros
8 place Robert Schuman
CS 20183 38042 Grenoble Cedex 9
monagence.geg.fr
RCS : Grenoble 321 213 225 - SIRET : 32121322500048
N° de TVA intracomm. : FR 74 321 213 225 - NAF : 3514Z



facture d'électricité



Accueil dépannage 24h/24 - 7j/7
numéro d'urgence : +33972675046
réf ext : 23429667140379

X 1/1 50/10/234/230 05AA7444192ECTF 1 FTF FTF



SAS FOISSAC
315 ALLEE BONNECOSTE
46090 VILLESEQUE

Contact : votre conseiller commercial
tél : 04 76 84 38 11 fax : 04 76 84 36 51
du lundi au vendredi de 8h10 à 17h
courriel : gestionom@geg.fr

Votre référence à rappeler : 273 152

contrat n° 907576

client titulaire	SAS FOISSAC
siren	404857401
espace de livraison	FOISSAC ALBERT ET JEAN 315 Trebaix VILLESEQUE
offre	OM - C5 Pro Prix Fixe
service fourniture	OM C5 Pro Prix fixe HPHC - Service g
service accès au réseau	CU ADT 4 postes
puissance souscrite	36 kVA
type de compteur	AMM
date d'échéance	30/06/2027

facture n° 2460908S du 17/02/2026

électricité du 15/11/2025 au 15/02/2026 : 12 571 kWh
calculés sur la base d'index relevés (détails au verso)

sous-total accès au réseau	832,17 €
sous-total fourniture	1 350,86 €
total HT	2 183,03 €
TVA	515,05 €
autres taxes	392,24 €

total TTC 3 090,32 €

Ce montant sera prélevé à partir du 04/03/2026

Date approximative du prochain relevé 15/03/2026
Date approximative de la prochaine facture ... 15/04/2026

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : **SAS ETS FOISSAC**

Référence Mandat : **269491**

IBAN (RIB International) : **FR76 1120 6000 8707 1023 2200 044**

BIC : **AGRIFRPP812**

accès au réseau							
pas fixe				kVA/fin	montant en €		
prime fixe du 16 décembre 2025 au 15 février 2026 (puissance souscrite de 36 kVA - 2 mois)				10,11	60,66		
pas variable				€/kWh	montant en €		
postes tarifaires	anciens index <i>en italique si estimés</i>	nouveaux index <i>en italique si estimés</i>	coefficients de lecture	consommations (kWh)			
du 15/11/2025 au 15/02/2026				compteur n° 02187681926940			
heures creuses saison haute	35 987	41 002	1	5 015		0,0397 199,10	
heures pleines saison haute	44 779	52 335	1	7 556		0,0749 565,94	
heures pleines saison basse	48 212	48 212	1	0		0,0166 0,00	
heures creuses saison basse	85 668	85 668	1	0		0,0116 0,00	
prestations						montant en €	
frais de gestion du 16 décembre 2025 au 15 février 2026						2,80	
composante de comptage du 16 décembre 2025 au 15 février 2026						3,67	
sous-total HT accès au réseau						872,17	
fourniture							
pas fixe				kVA/fin	montant en €		
Prime Fixe				0,00	0,00		
pas variable				€/kWh	montant en €		
consommation HC du 15 novembre 2025 au 15 février 2026				5 015 kWh	0,08564	429,48	
consommation HP du 15 novembre 2025 au 15 février 2026				7 556 kWh	0,11968	904,30	
capacité HP du 15 novembre 2025 au 31 décembre 2025				3 819 kWh	0,0031321	11,96	
capacité HC du 15 novembre 2025 au 31 décembre 2025				2 534 kWh	0,000528	1,34	
capacité HP du 1 janvier 2026 au 15 février 2026				3 737 kWh	0,000912	3,41	
capacité HC du 1 janvier 2026 au 15 février 2026				2 481 kWh	0,0001493	0,37	
sous-total HT fourniture						1 440,16	
total HT						2 186,03	
taxes et contributions				assiette	taux	montant en €	
accise du 15/11/2025 au 31/01/2026				10 543	0,02998 € / kWh	316,08	
accise du 01/02/2026 au 15/02/2026				2 028	0,03085 € / kWh	62,56	
cta du 16/12/2025 au 31/01/2026				50,89	21,93 %	11,16	
cta du 01/02/2026 au 15/02/2026				16,24	15,00 %	2,44	
tva				2 575,27	20,00 %	515,05	
total TTC						3 090,32	

communication

Délai de conservation des factures : 5 ans

A noter :

CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) : calculée sur la part abonnement de l'acheminement. Elle est fixée par un arrêté ministériel et non par GEG.

Accise sur l'électricité (ex-CSPE) est une taxe qui s'applique sur les kWh consommés. Elle compense les charges liées aux missions de service public (développement des énergies renouvelables) des fournisseurs. Le taux de l'accise sur l'électricité varie en fonction de la puissance souscrite et du type de client. Plus d'informations sur www.economie.gouv.fr

TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) : s'applique à 20% sur le montant de la prime fixe, de la CTA, des kWh consommés et de l'accise.

Part acheminement :

Les prix des services souscrits sont disponibles sur vos Conditions Particulières de Vente ou auprès de votre conseiller.

Tarifs de prestations du GRD : Sur Grenoble, Allevard et Montsapey, ils sont disponibles sur reseaux.geg.fr - En dehors de Grenoble, consultez www.enedis.fr (pour l'électricité) ou sur <http://www.grdf.fr/>

Litiges et réclamations : vous pouvez contacter votre conseiller clientèle (coordonnées au recto de votre facture). Les parties s'efforceront de résoudre tout litige à l'amiable. Vous pouvez aussi saisir le médiateur de l'Energie : www.energie-mediateur.fr

Informations consommateurs : tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics (tél. : 0 800 112 212 service et appel gratuit)